

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MÉTROPOLE DE LYON**  
**VILLE D'OULLINS**  
**DÉCISION DU MAIRE**

**N° D16\_025**

**Objet : Rendu compte des marchés publics du 3 mars au 22 avril 2016**

**Le Sénateur-Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20151217\_22 en date du 17 décembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Pour la période du 3 mars au 22 avril 2016, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le :     /     /
Affichage :
du     /     /     au     /     /
 Le Sénateur-Maire, François-Noël BUFFET

**Fait à Oullins, le 22 avril 2016**

**Le Sénateur-Maire,  
François-Noël BUFFET**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

**RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS du 3 mars 2016 au 22 avril 2016**

N° du marché Intitulé/Objet du marché ou de l'avenant	Catégorie du marché	Nom et adresse Entreprise Attributaire	Montant HT en €	Montant TTC en €	Date de notification et durée du marché
<b>S1533-IMP</b> Marché d'impression de supports écrits de communication de la Ville d'Oullins	Service	IMPRIMERIE BRAILLY Parc INOPOLIS 62 route du Millénaire - BP 34 69564 Saint Genis Laval Cedex	Mini : 60 000 Maxi : 180 000 (Montant durée totale du marché)	Mini : 72 000 Maxi : 216 000 (Montant durée totale du marché)	07/03/2016 3 ans fermes
<b>S1537-FORM</b> Marché de prestations de formations « Hygiène et Sécurité » Lot 1 : CACES cat1 Lot 2 : CACES cat3 R389 Lot 3 : CACES cat8 Lot 4 : CACES R390 Lot 5 : CACES PEMP 3B et CACES PEMP 1B Lot 6 : Travail en hauteur Lot 7 : Echafaudages roulants	Service	Lot 1 FORGET FORMATION 8 rue Eugène Henaff 69200 Vénissieux	Sans mini annuel Maxi annuel 6 000	Maxi annuel : 7 200	22/03/2016 3 ans
		Lot 2 CAMIRA 3 rue de la Vanoise 69960 Corbas	Sans mini annuel Maxi annuel 12 300	Maxi annuel : 14 760	17/03/2016 3 ans
		Lot 3 Sté DEKRA INDUSTRIAL SAS 19 rue Stuart Mill – CS 70308 87008 Limoges	Sans mini annuel Maxi annuel 1 800	Maxi annuel : 2 160	17/03/2016 3 ans
		Lot 4 Lot déclaré infructueux	Sans mini annuel Maxi annuel 4 200	Maxi annuel 5 040	/
		Lot 5 AFTRAL 248 avenue Franklin Roosevelt 69120 Vaulx en Velin	Sans mini annuel Maxi annuel 10 800	Maxi annuel : 12 960	18/03/2016 3 ans
		Lot 6 FORGET FORMATION 8 rue Eugène Henaff 69200 Vénissieux	Sans mini annuel Maxi annuel 4 800	Maxi annuel : 5 760	22/03/2016 3 ans
		Lot 7 Sté DEKRA INDUSTRIAL SAS 19 rue Stuart Mill – CS 70308 87008 Limoges	Sans mini annuel Maxi annuel 2 400	Maxi annuel : 2 880	17/03/2016 3 ans
<b>S1601-VIDEO</b> Marché de maintenance et d'entretien du dispositif de vidéo-surveillance de la Ville d'Oullins	Service	SERPOLLET.COM / SERFIM 2 chemin du génie 69633 Vénissieux	sans mini annuel maxi annuel : 40 000	Maxi annuel : 48 000	11/04/2016 4 ans
<b>Avenant T1538-COURT-A1</b> Marché de travaux de remise en état d'un court de tennis à Montlouis Objet de l'avenant : Ajout d'une prestation non prévue au marché initial : Fourniture par le titulaire d'un nouveau grillage délimitant le court de tennis , en raison du mauvais état du grillage existant	Travaux	ST GROUPE ZAC Foch Lyon 34160 BOISSERON	Montant marché initial : 19 141,80 € Montant avenant : 1 098,00 € Nouveau montant du marché : 20 239,80 €	Montant marché initial : 22 970,16 € Montant avenant : 1 317,60 € Nouveau montant du marché : 24 287,76 €	14/04/2016

**Fait à Oullins, le 22 avril 2016**  
François-Noël BUFFET  
Sénateur-Maire

Envoyé en préfecture le 10/05/2016  
Reçu en préfecture le 10/05/2016  
Affiché le  
ID : 069-216901496-20160509-D16\_025-CC

